



# PAC

## PORTER A CONNAISSANCE

*Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.*

*Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.*

*Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :*

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui*

*représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.*

*Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :*

- ✓ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ *de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ *d'informer la population*
- ✓ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

**F I C H E n° 4**

## Les Risques Naturels

### Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](http://www.prim.net)) :

#### Inondations et coulées de boue

date événement : 10/06/1993 au 10/06/1993  
arrêté de catastrophe naturelle du : 28/09/1993  
paru au Journal Officiel du : 10/10/1993

#### Inondations et coulées de boue

date événement : 01/07/1993 au 01/07/1993  
arrêté de catastrophe naturelle du : 26/10/1993  
paru au Journal Officiel du : 03/12/1993

#### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999  
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999  
paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels.

### Inondation

La commune de Trie-Château fait partie du bassin Seine Normandie.

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : [lien vers DRIEE Île-de-France](http://www.driee-idf.fr).

**L E S R I S Q U E S**

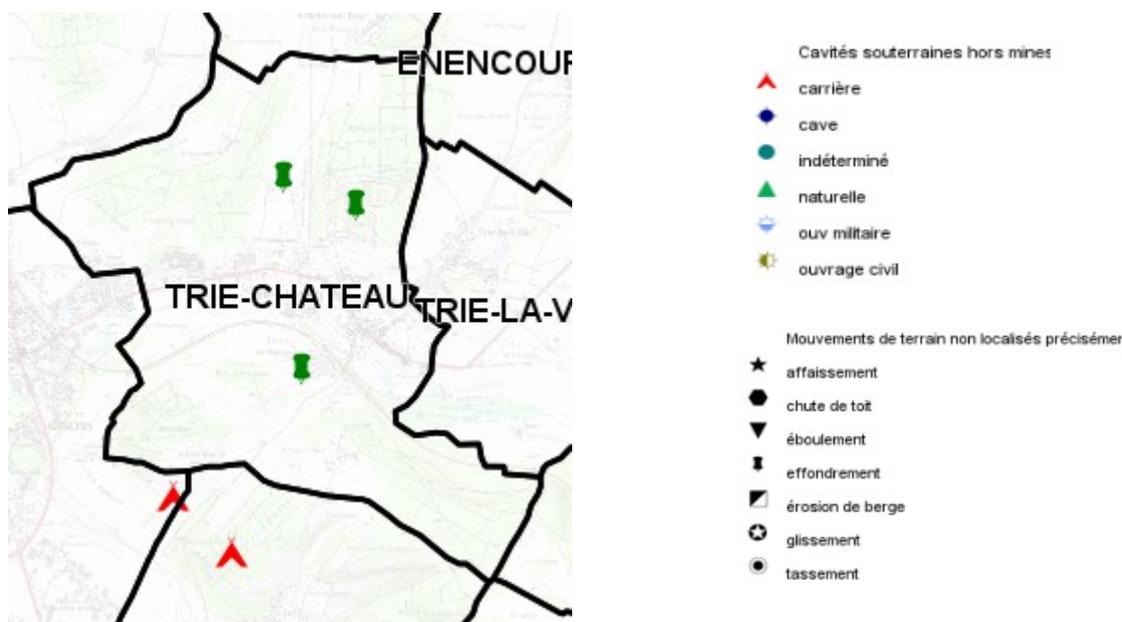
## Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [lien vers Géorisques\\_cavités souterraines](#) et [lien vers Géorisques\\_mouvements de terrain](#) et [lien vers la cartothèque DDT](#).

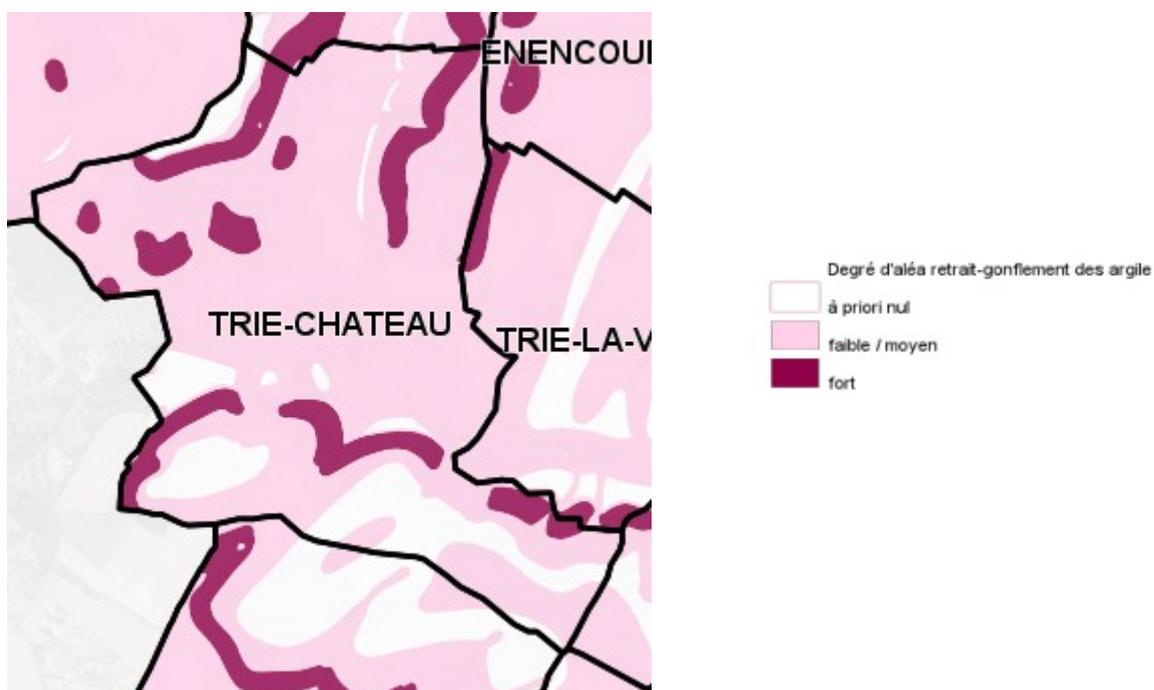
Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune : [lien vers la fiche](#) .

3 mouvements de terrain ont été recensés sur la commune : [lien vers la fiche](#)



## Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Trie-Château est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques\\_retrait gonflement des argiles](#) ou [lien vers la cartothèque DDT](#)



## Les Risques technologiques

### Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

<u>Numéro</u>	<u>Raison sociale</u>	<u>Nom</u>	<u>Ouvert le</u>	<u>Lieu dit</u>
<a href="#">19930590</a>	BOUILLETTE	BOUILLETTE	19/10/1993	rue Nationale
<a href="#">19790313</a>	CIULLI Frères	CIULLI Frères	27/07/2007	154, rue Nationale
<a href="#">19910436</a>	DÄTWYLER FRANCE	DÄTWYLER FRANCE	07/05/1992	route de Gisors
<a href="#">19780288</a>	FORGES DE TRIE CHATEAU	FORGES DE TRIE CHATEAU	22/11/1978	rue des troènes

<a href="#">19350101</a>	LETICO	LETICO	07/09/1935	
<a href="#">20050356</a>	Société Nouvelle Transports FORTIN	Société Nouvelle Transports FORTIN	11/04/2005	Rue Nationale
<a href="#">19810116</a>	TRIDIS	TRIDIS	16/12/1982	(centre LECLERC)
<a href="#">20020593</a>	VEXIN MATERIEL	DIRECTEUR	07/01/2003	Lieu dit les Mazurieux
<a href="#">20000184</a>	WILFER	CARON	05/04/2000	Chemin vicinal n° 2
<a href="#">20070399</a>	des Kroumirs	DES KROUMIRS	22/06/2007	Ferme des Kroumirs

### Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [lien vers Basias](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

30 sites ont été recensés sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.